

**LES LIEUX DE MEMOIRE
MILITAIRES DANS LES
ALPES-MARITIMES
DE 1815 A NOS JOURS**

Virginie Peigney

la mémoire collective devient un nouveau champ d'investigation de l'histoire contemporaine. L'intérêt suscité par la recherche et l'étude des lieux de mémoire liés à l'époque contemporaine est des plus récents. Il est en premier lieu l'œuvre du ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre qui, dans les années 1980, a mis en place une délégation à la Mémoire et à l'Information Historique. Reprise par les historiens depuis vingt ans, la notion de mémoire connaît un réel engouement. Ce vif intérêt se retrouve d'ailleurs dans les cadres de la société du plus simple amateur aux diverses associations. En effet, on a pu constater qu'au fil du temps, plus les événements s'éloignaient et plus l'on ressentait le besoin de les fixer très rapidement en un lieu pour arrêter « ce travail de l'oubli ».

Sont considérées comme lieux de mémoire militaires, toutes marques du passé à compter de 1815 encore en place en 2002, empreintes de connotations militaires et n'ayant pas perdu leur signification initiale. Le cadre chronologique répond à une logique historique ; l'année 1815 marque le début de la Restauration pour le royaume de France, mais c'est également une année charnière pour « le département des Alpes-Maritimes » puisqu'à cette date, le royaume de Piémont-Sardaigne reprend le comté de Nice alors département français depuis 1792.

Cette étude offre donc une perspective sur l'évolution et l'état actuel des lieux de mémoire militaires dans le département des Alpes-Maritimes, fortement imprégné par les marques du passé. Nombres d'études et d'articles ont déjà été publiés dans le département, en revanche, aucune analyse globale sur l'évolution des lieux de mémoire militaires n'a encore été faite.

Les lieux de mémoire représentent un vaste ensemble ; outre les monuments et les plaques, ils comprennent la toponymie, les associations, les monuments symboliques, l'art, l'architecture, les bâtiments porteurs d'histoire, les livres... Depuis les années 1990, le terme est reconnu et les responsables politiques prennent conscience du devoir de mémoire. Ils sont aujourd'hui relayés par l'enseignement grâce à des concours tel que le concours de la Résistance et par les manifestations commémoratives. La mémoire n'est plus figée. L'étude des lieux de mémoire est un phénomène qui a pris de l'ampleur au XXe siècle et continue son évolution de nos jours. Le développement de la masse documentaire va de pair avec ce constat.

Plusieurs questions, pour mieux comprendre cette évolution, sont nécessaires pour l'analyse du sujet. Peut-on dire que les lieux de mémoire ont façonné une identité collective ? La mémoire est-elle bien entièrement représentée ? En quoi la création des lieux de mémoire peut-elle être subordonnée au contexte historique et politique ?

Il convient donc tout d'abord de présenter les lieux de mémoire monumentaux, nés des tensions frontalières, puis de mettre en valeur l'interaction de la mémoire collective dans la formation des lieux de mémoire commémoratifs et enfin d'analyser les aspects de l'intégration et de l'évolution des lieux de mémoire dans la société.

• Les lieux de mémoire monumentaux

La construction d'ouvrages fortifiés, dans les Alpes-Maritimes aux XIXe et XXe siècles, a donné naissance à des lieux de mémoire monumentaux chargés de souvenirs et d'histoire. Le département regroupe donc cinq modèles de fortifications.

La construction des ouvrages Séré de Rivières dans les Alpes-Maritimes n'est pas sans relation avec le contexte historique et les enjeux géopolitiques de l'époque. Plus généralement, elle trouve son fondement dans les ruines de la bataille de Sedan.

Après la défaite de 1870, le gouvernement français reconsidéra l'aménagement des places fortes du Nord et de l'Est afin de prévenir une nouvelle invasion de l'Allemagne. Il fut

décidé de construire à nouveau des ouvrages fortifiés complétant les anciennes fortifications et renforçant ainsi la protection des voies d'accès au territoire national. Or devant l'attitude belliqueuse et expansionniste de l'Italie qui adhéra à la Triple Alliance en 1882 avec l'Allemagne et l'Autriche, il convenait désormais de protéger la région niçoise d'une éventuelle pénétration débouchant sur Nice par les vallées et le littoral. En effet, cédé à la France le 24 mars 1860, le Comté de Nice, devenu le département des Alpes-Maritimes, fut amputé d'une grande partie de ses cols et de ses sommets au profit du roi de Piémont-Sardaigne Victor-Emmanuel II.

La réalisation de ce nouveau système défensif revient au général Séré de Rivières (1815-1895). Le système sera mis en place entre 1879 et 1899. Il reposait sur la dissémination aux points stratégiques d'ouvrages rectangulaires ou polygonaux entourés d'un fossé profond et étroit, pour éviter les tirs d'artillerie. La fortification était semi-enterrée sous des « glacis » de terre afin d'offrir une faible prise à l'artillerie adverse ; quant aux pièces d'artillerie, elles étaient disposées sur des emplacements rectangulaires à l'air libre.¹ Les missions de ces ouvrages fortifiés étaient de protéger les axes routiers, assurer la maîtrise des cols conduisant aux vallées et verrouiller les vallées venant de Nice.

L'organisation du système reposait sur trois éléments : les forts, les batteries annexes et les « chuses ». Les forts constituaient la pièce maîtresse du dispositif ; l'ensemble était conçu sous des voûtes en maçonnerie d'un mètre d'épaisseur et recouvertes de deux mètres de terre. Les ouvrages étaient aménagés pour abriter des centaines d'hommes en totale autarcie pendant un an. Installés au sommet des monts et au débouché des vallées, ils avaient la capacité de se couvrir mutuellement par leurs tirs d'artillerie d'une portée de treize kilomètres. Les batteries annexes, en liaison avec les forts, assuraient une protection supplémentaire en disséminant l'artillerie et en obligeant donc l'ennemi à multiplier les tirs. Enfin, les chuses étaient taillées dans le roc au fond des vallées, au point le plus étroit d'une gorge offrant ainsi un contrôle obligé de ce point de passage.

La conception de défense en montagne a donné naissance à trois types d'ouvrages dans le département des Alpes-Maritimes : les ouvrages de surveillance, les ouvrages d'interdiction et les ouvrages de protection.

- Les ouvrages de surveillance étaient implantés sur le massif de l'Authion, situé sur les communes du Moulinet, de Breil-sur-Roya et la Bollène-Vésubie. Il est depuis des décennies le théâtre de combats sanglants en raison de sa position culminante. Considéré comme la clé de voûte du système défensif des Alpes-Maritimes, il constituait donc un site privilégié pour l'aménagement de postes fortifiés d'observation de la frontière italienne. Trois ouvrages et plusieurs casernes ont été dénombrés : les forts de la Forca, Mille Fourches, la Redoute de la Pointe des trois communes et le camp de Cabanes Vieilles.

Les tensions s'étant apaisées avec l'Italie, ces ouvrages n'auront pas à user de leur artillerie avant 1940, date à laquelle débute la Bataille des Alpes. En revanche, les sites seront occupés par les régiments militaires de la région. Ces forts sont aujourd'hui en état de délabrement, faute de restauration mais surtout en raison des durs combats qui se sont déroulés sur le massif de l'Authion en avril 1945. Ils appartiennent encore à l'armée à l'exception de l'ouvrage de Mille Fourches qui a été acheté par le Parc National du Mercantour. Toutefois, ils ont tous été intégrés dans le Parc National du Mercantour.

- Les ouvrages d'interdiction ont été édifiés aux deux points de passage permettant de relier la frontière italienne à Nice : les vallées de la Tinée et de la Vésubie. Il s'agit des chuses de Bauma-Négra et de Saint-Jean de la Rivière. Ils sont aujourd'hui laissés à l'abandon.

¹ Raybaud Claude, *Les fortifications de l'époque moderne dans les Alpes-Maritimes*, Nice, Editions Serre, 1992.

- Les ouvrages de protection avaient pour mission de défendre l'accès de Nice et arrêter toute invasion venant du littoral ou des vallées environnantes. Citons notamment les forts du Mont Chauve d'Aspremont et de Tourette, le fort de la Drette (commune de la Trinité), le fort de la Revère (commune d'Eze), le fort de la Tête de Chien (commune de la Turbie), le fort du Pic Charvet (commune de Tournefort), principaux rideaux défensifs des vallées du Paillon, de Laghet et du Var. Le contrôle du passage entre le col de Castillon et la mer, permettant la liaison entre Sospel et Menton, était assuré par les ouvrages du Mont Agel (commune de Peille), du Barbonnet (commune de Sospel), du Mont-Ours et l'observatoire de Siricoca (commune de Sainte-Agnès). Enfin, les batteries du front de mer, composées des batteries du cimetière russe, du Mont-Boron (commune de Nice) et de Saint-Jean-Cap-Ferrat, contrôlaient la côte.

Contrairement aux ouvrages Séré de Rivières du Nord et de l'Est de la France qui subirent l'assaut des troupes allemandes durant la Première guerre mondiale, la ligne fortifiée des Alpes-Maritimes n'eut guère à servir qu'en juin 1940 pour quelques ouvrages et en 1945. En temps de paix, l'ensemble des fortifications fut occupé de façon permanente par des militaires et ce jusqu'à la Seconde guerre mondiale, puis sporadiquement jusqu'à leur achat par les communes. Aujourd'hui, seul l'ouvrage du Mont-Agel conserve une fonction militaire liée à la Base Aérienne 943 installée à Roquebrune-Cap-Martin. Les ouvrages sont aujourd'hui partiellement entretenus par des associations et utilisés à des fins diverses (terrains d'entraînement militaire, installation d'émetteurs...). Nombreux sont ceux qui ont fait l'objet de projets d'aménagements mais aucun n'a vraiment abouti.

Face aux tensions naissantes et pour contrer le nouveau système défensif français, l'Italie fortifia ses sommets. Les forts du col de Tende ont tous été construits par les Italiens à partir de 1882. Ils trouvent leurs origines dans un projet élaboré en 1871 à la suite des hostilités développées entre la France et l'Italie. Le col de Tende constituait une zone stratégique avec le Comté de Nice puisqu'il permettait le passage entre le Piémont et la Roya. Il pouvait également servir de liaison entre le massif du Mercantour et le massif du Marguareis.

Six forts ont été construits entre 1882 et 1885 : il s'agit des forts Pépin, Tabourde, Central, Marguerie, Pernante et Giaure. Ces ouvrages présentent une même conception d'ensemble que les forts Séré de Rivières avec, toutefois, des particularités et des détails stratégiques différents. Leur originalité repose sur l'utilisation de la brique rouge dans le bâti, l'orientation des façades vers le Nord, du côté opposé à celui de l'ennemi, à l'inverse des ouvrages Séré de Rivières et la présence de gaines de contre-escarpe dans le fossé permettant de prendre en enfilade l'ennemi.

L'ennemi se fera attendre sans jamais se manifester. En 1915, les forts sont désarmés en raison du retournement d'alliance. Avec la montée du fascisme, la tension internationale incite le Génie militaire italien à entreprendre des travaux défensifs complémentaires. La guerre franco-italienne sera éphémère. Ces forts n'eurent guère à faire usage de leur puissance de feu à l'exception des combats de juin 1940. Dès l'automne 1944, jusqu'en avril 1945, ils seront le refuge des soldats allemands talonnés depuis le massif de l'Authion par les troupes de la 1^{ère} Division Française Libre (DFL). L'état de dégradation des forts est en partie lié aux combats d'avril 1945.

Depuis le traité du 10 février 1947, les forts font partie du département des Alpes-Maritimes. Les forts sont aujourd'hui la propriété des communes de Tende et de la Brigue ; ils ont été intégrés dans le Parc national du Mercantour. Seule exception, le fort Central appartient toujours à l'armée. Toutefois, il fait l'objet d'un projet envisageant de réaliser un complexe touristique au sein de ce site fortifié.

Bien plus que les faits de guerre : inexistantes pour les ouvrages fortifiés du XIXe, ce sont surtout les activités nées en marge qui ont contribué à véhiculer une mémoire. La présence des garnisons en temps de paix, l'entretien et la restauration des ouvrages par des associations et de simples passionnés, la mise en valeur du patrimoine militaire grâce à la création de musées ont joué un rôle non négligeable dans cette démarche. Qui plus est, l'approche d'un conflit imminent dans les années 1930 aura pour effet d'entreprendre la rénovation et la réoccupation de ces ouvrages.

La notion de ligne défensive reprend naissance dans les années 1920 à la suite de la défaite de l'Allemagne en 1918. L'invasion du territoire français, au cours de la Première guerre mondiale, avait montré la nécessité de rendre le territoire inviolable et moins vulnérable. Or le désir de revanche était particulièrement fort en Allemagne. Dès lors, la France décide de construire une ligne de défense moderne. Alors qu'une méfiance à l'égard du fascisme italien et allemand prend forme, André Maginot, nouvellement nommé au ministère de la guerre, fait voter le 14 janvier 1930 les crédits nécessaires au programme de fortifications des frontières.

Le projet prévoyait de construire le plus près possible de la frontière franco-allemande un ensemble fortifié, qui appuyé sur le Rhin, dissuaderait toute velléité d'invasion allemande. Or, face à l'attitude provocante de Mussolini et aux revendications territoriales sur l'ancien comté de Nice, l'Etat Major décide de prolonger la ligne Maginot à la chaîne des Alpes jusqu'à Menton. La ligne Maginot alpine s'étendait donc de la Tarentaise, en Savoie, jusqu'à l'extrême sud-est du département des Alpes-Maritimes.

La construction des ouvrages débute en 1928 et se poursuit sans interruption jusqu'en juin 1940, date à laquelle l'Italie déclare la guerre à la France.

L'ossature de cet ensemble est constituée de gros ouvrages de fortification permanente, forts enfouis ne laissant en surface que les organes d'observation et de tirs : les blocs sont protégés par des épaisseurs importantes de béton armé. Ceux-ci étaient répartis sur le terrain et reliés par des galeries souterraines au cœur de l'ouvrage. L'approche de l'ennemi par la porte principale était impossible grâce au fossé « diamant ». Les ouvrages étaient armés par les Bataillons Alpins de Forteresse (BAF) créés en 1935 pour l'infanterie et par les Régiments d'artillerie de position et de montagne (RAP et RAM). Le département des Alpes-Maritimes fut doté de trois bataillons alpins de forteresse : le 74e B.A.F était posté à Lantosque, le 75e demeurait à Sospel et le 76e restait à Menton et de deux régiments d'artillerie, le 94e RAM et le 157e RAP, installés à Nice.

Les anciens ouvrages Séré de Rivières dit « de surveillance » servirent de points d'appui à la ligne Maginot. Le système défensif s'appuyait donc sur quatre types de fortifications : l'avant-poste, la casemate d'arrêt, le petit ouvrage et l'ouvrage « mixte ».²

Construits entre 1934 et 1938, puis 1939-1940, les avant-postes et les casemates d'arrêt étaient constitués le plus souvent d'une casemate principale à l'abri des obus et reliée à des blocs de combats bétonnés. De conception analogue à celle des ouvrages principaux, les petits ouvrages étaient cependant équipés d'un armement plus léger puisqu'il ne dépassait pas deux kilomètres de portée.

Véritable ville souterraine, les ouvrages dit « mixtes », puisque combinant l'artillerie et l'infanterie, pouvaient abriter deux cents à trois cents hommes. L'armement de l'infanterie était composé de fusils-mitrailleurs et de jumelages de mitrailleuses placés sous des cloches en fonte surplombant les blocs de combat. Elles permettaient de tenir à distance l'ennemi grâce à de minces ouvertures laissant passer l'arme. L'artillerie comprenait des mortiers, des

² Spiral Pierre, La ligne Maginot de l'Est et des Alpes 1939-1945, *Guerre et Fortifications en Provence*, Actes de la 4^{ème} journée Mouans-Sartoux 1987, publié en 1995.

canons disposés soit sous casemates : blocs rassemblant l'armement, soit sous des tourelles « éclipses » pouvant sortir du bloc et tirer à 360°.

Construits à l'image des navires de guerre, les ouvrages possédaient leur propre autonomie et étaient servis par un « équipage ». Tous les ouvrages étaient conçus sur un modèle identique à plus ou moins grande échelle. Ils comprenaient des magasins à vivres et à munitions, une cuisine, une infirmerie, des dortoirs, des postes de commandement, des ateliers de réparations, une réserve d'eau, des réserves de carburant pour les groupes électrogènes assurant le fonctionnement du circuit électrique et du système de ventilation.

La défense du Secteur Fortifié des Alpes-Maritimes (SFAM) était répartie en cinq sous-secteurs s'appuyant pour quatre d'entre eux sur les massifs montagneux. L'importance des ouvrages étant en rapport avec la perméabilité des voies d'accès, la région montagneuse de la Haute-Tinée et de la Vésubie reçut des ouvrages légers tandis que le Mentonnais, d'accès plus facile, concentra d'importantes fortifications. La ligne Maginot alpine présente, à l'inverse des ouvrages construits au Nord-Est de la France, une structure très concentrée en raison du relief montagneux, donnant ainsi aux forts une touche d'originalité. Pour n'en citer que quelques uns, mentionnons les ouvrages de Restefond (sous-secteur Mounier), de la Madeleine (commune de Rimplas), de Gordolon et de Flaut (sous-secteur Tournairet-Vésubie) ; les ouvrages Séré de Rivières modernisés (sous-secteur Authion) ; les ouvrages du Monte-Grosso et du Barbonnet (commune de Sospel) (sous-secteur Sospel) et enfin les forts de Castillon, de Sainte-Agnès et du Cap-Martin (sous-secteur corniches).³

Aujourd'hui, la ligne Maginot se meurt lentement, dans l'indifférence, envahie par la végétation et troublée par quelques ferrailleurs. De nombreux blocs sont ouverts à tous vents, pillés ou en instance de l'être. La majeure partie des ouvrages est aujourd'hui en état de dégradation avancée à l'exception des ouvrages qui ont fait l'objet d'un rachat. Le patrimoine militaire est immense et difficile à entretenir. Dès l'après guerre, les fortifications ont été reprises en main par le Génie. Dans les années 80, quelques ouvrages ont été vendus ou concédés à des collectivités. Les communes détentrices d'un tel site se sont lancées dans la création de musées à vocation historique, tel est le cas des ouvrages de Sainte-Agnès, du Barbonnet, de Saint-Roch.

L'évolution de ces lieux de mémoire monumentaux dépend essentiellement de la détermination et de l'investissement complet des différentes collectivités. Il faut saluer le travail des passionnés et des associations, porteuses de la mémoire, qui œuvrent pour sauver ce qu'il en reste et susciter l'intérêt du public. Ce travail est d'ailleurs relayé en amont par la publication d'ouvrages historiques, de périodiques et par la diffusion d'informations sur Internet.

Outre les ouvrages de la Ligne Maginot, le département des Alpes-Maritimes compte également des ouvrages construits par le Génie italien et le Génie allemand lors de l'occupation du département entre 1940 et 1944.

Le projet de construction du « Vallo Alpino del Littorio » littéralement « le mur alpin du lecteur » a pris naissance dans les années suivant l'arrivée au pouvoir en Italie du fasciste Benito Mussolini. Convaincu de la nécessité de protéger les frontières de l'Italie déjà « mutilée », il élaborait un système défensif assurant la surveillance du pourtour du pays, notamment de la chaîne des Alpes. L'ensemble de ces fortifications possédait une vocation commune à celles de la ligne Maginot. Aujourd'hui après de nombreux remaniements des frontières, les ouvrages se trouvent dans le département des Alpes-Maritimes.

³ Mary Jean-Yves, *La ligne Maginot, ce qu'elle était, ce qu'il en reste*, Paris, Editions Sercap, 1985.

La construction des ouvrages débute en 1925. Le système défensif reposait sur un élément fondamental : la position de résistance, matérialisée par un gros ouvrage (opera grosso) doté de cinq à six blocs de combats. Celui-ci était généralement implanté au niveau d'un col ou d'une crête. Il était soutenu par des ouvrages de taille moyenne (opera media), équipés de deux à quatre blocs de combat, destinés à verrouiller l'accès d'un point stratégique et par de petits ouvrages (opera piccola) ayant pour mission de retarder l'approche de l'ennemi de la position de résistance. L'adaptation des ouvrages au relief montagnard a entraîné la construction d'ouvrages à l'architecture atypique. Qui plus est, l'art du camouflage italien a contribué à cette originalité.⁴ Nombre de casemates ont été bâties avec des pierres cimentées ; des ouvrages ont été entièrement creusés et encastrés dans la roche laissant seulement visibles les embrasures.

La défense des ouvrages était assurée par des unités spéciales créées en 1937 : les « Guardia A la Frontiera » (GAF) littéralement les gardes frontières, regroupant diverses spécialités : l'artillerie, l'infanterie et le génie. La défense du « Vallo Alpino del Littorio » reposait sur l'ensemble des cols frontaliers de la Haute-Tinée, en passant par la Vésubie jusqu'à la Roya. D'un point de vue strictement militaire, les ouvrages n'eurent guère à servir jusqu'en 1944, puisque les Italiens s'étaient concentrés vers l'intérieur du département. Seule la retraite allemande due aux combats de 1944 à 1945, leur donna une activité.

Tous les ouvrages sont aujourd'hui laissés à l'abandon. Plusieurs d'entre eux sont néanmoins encore accessibles, citons notamment l'ouvrage du balcon de Marte pour son imposante structure et l'ouvrage du « Castel Tournou » pour son originalité. Les ouvrages du département font actuellement l'objet d'une étude, réalisée dans le cadre d'un programme européen Interreg, visant à mettre en valeur des sites fortifiés des Alpes.⁵

Les ouvrages allemands ont vu le jour à partir de 1943. Après la capitulation de l'Italie le 8 septembre 1943, l'armée allemande s'installe dans le département des Alpes-Maritimes et prend position dans l'ensemble des ouvrages fortifiés tant Séré de Rivières que Maginot. Craignant un débarquement des alliés par la Méditerranée, l'Etat-Major allemand élaborait un plan de protection du littoral azuréen : le « Mittelmeerwall », le mur de la Méditerranéenne. L'ossature du système de défense s'articulait autour de petites casemates édifiées à des points stratégiques permettant de contrôler et d'interdire toute approche par voie maritime.

Aujourd'hui, la majeure partie de ces ouvrages a disparu. Seuls quelques-uns ont perduré notamment à Mandelieu où quelques casemates bordent encore la côte, à la pointe du Cap Ferrat non loin du phare, à Nice dans le jardin d'une villa longeant le sentier du bord de mer mais également sous le rocher « Rauba Capeu » où l'Amicale des bains de la police s'est installée. Au contraire des ouvrages italiens isolés dans l'arrière pays, les ouvrages allemands ont été détruits en raison de leur site d'implantation. Ainsi dès la Libération, il est apparu primordial de reconstruire et de restaurer ce patrimoine apprécié par les estivants.

Outre le rapport qui l'unit aux ouvrages fortifiés, devenus des lieux de mémoire monumentaux, l'histoire du département des Alpes-Maritimes se nourrit du souvenir des régiments, des militaires, des hommes liés par le même vécu, les mêmes batailles, les mêmes guerres. Les lieux de mémoire commémoratifs sont donc le fruit de cette mémoire collective, source d'hommages et de commémorations.

• Les lieux de mémoire commémoratifs

Il faut entendre par lieux de mémoire commémoratifs, toute forme d'hommages commémorant un lieu, un événement, un homme, un régiment, un acte, une communauté. Les

⁴ Irénée Johan, des Caméléons de béton ou le camouflage des fortifications italiennes, *Le Haut Pays*, N°18, mai 1990.

⁵ Jean-Charles Pierson, un hôtel d'altitude dans le fort du col de Tende, *Nice Matin*, Nice, 22 mars 2002.

lieux de mémoire commémoratifs peuvent donc être lapidaires, toponymiques mais également associatifs. Une distinction est néanmoins indispensable entre les hommages liés aux instructions nationales et les hommages liés à une volonté locale. L'intérêt majeur de cette étude réside dans l'analyse du processus de commémoration au sein des municipalités, du domaine privé et des associations. Qui plus est, il sera nécessaire de considérer l'interaction du contexte historique et politique sur l'évolution des hommages entre 1815 et aujourd'hui

Depuis les années 1880, la mémoire nationale, expression patriotique et héroïque d'une mémoire officielle, s'est manifestée en majorité à travers les hommages lapidaires et toponymiques, le plus souvent dictés par le gouvernement. Depuis 1994, la politique de mémoire de l'Etat français s'articule autour de trois composantes : patrimoniale, commémorative et pédagogique.

Le premier principe concerne les lieux de mémoire qu'il faut sauvegarder ou créer en France : nécropoles, mémoriaux, monuments et stèles. La composante commémorative, quant à elle, concerne les cérémonies qu'il est nécessaire de renouveler ou de créer. Il y a d'abord les temps forts correspondant aux commémorations annuelles : le 8 mai, jour de la capitulation allemande en 1945 et le 11 novembre qui commémore l'Armistice de 1918. Il y a aussi les temps forts exceptionnels que constituent les commémorations décennales donnant lieu à des hommages à la fois toponymique et lapidaire.

La notion de « lieux de mémoire lapidaires » regroupe une grande diversité de supports comprenant à la fois des monuments, des stèles à caractère funéraire ou non, des plaques ; l'ensemble étant porteur ou non de symbolisme. Ils s'adressent à la fois à des hommes, des régiments mais également des événements majeurs. Les modes de transmission de la mémoire sont multiples. Outre les sites lapidaires, la typologie des lieux de mémoire commémoratifs comprend la toponymie urbaine, principal vecteur du souvenir. Les nominations sont le plus souvent influencées par la tendance politique, les événements contemporains à ces décisions et par les associations.

Les hommages lapidaires et toponymiques, concernant la période de 1815 à 1860, sont inexistantes dans le département des Alpes-Maritimes. En dehors des hommages liés au rattachement, les premiers hommages militaires connus concernent la guerre de 1870 et les guerres coloniales. Le patriotisme est encore très faiblement ressenti de 1870 à 1914, il donne lieu à des témoignages mais n'engendre pas encore un hommage collectif. La guerre franco-prussienne n'a que très peu mobilisé des « enfants du pays » en comparaison à la Première Guerre Mondiale. Ajoutons aussi que le souvenir des guerres passées s'est progressivement effacé au profit des deux derniers conflits mondiaux.

Le 3 août 1914, la France entière est mobilisée pour l'entrée en guerre contre la Triplice. Le pays a payé un lourd tribut puisqu'il compte 1,4 millions de morts. Le gouvernement français engage alors une politique de mémoire au lendemain du conflit. Une loi du 27 octobre 1919 incite les communes, par des subsides financiers, à glorifier les soldats morts pour la France. Cet hommage au rang national se traduit donc par la création de nécropoles destinées à éviter la dispersion des corps et par la construction de carrés militaires dans les villes de France. Citons les carrés militaires du cimetière de Caucade à Nice, du Trébuquet à Menton, du cimetière Rabiac à Antibes et du cimetière Sainte-Brigitte à Grasse. Deux types d'hommages y sont rendus, à des batailles et aux régiments.

Dans les années qui vont suivre la victoire, les hommages et les témoignages de reconnaissance envers ces artisans de la paix vont se généraliser. La mémoire des hauts dignitaires militaires et l'aide des nations alliées sont saluées dans toutes les communes azuréennes par des stèles : la stèle Guynemer, la stèle du maréchal Lyautey et la stèle Albert Ier et par une douzaine de toponymes récurrents : les Etats-Unis, la Marne, Verdun, l'Armée

du Rhin, le général Joffre, le maréchal Foch. Avec l'arrivée de la Seconde Guerre Mondiale, les hommages liés au sacrifice de la guerre de 1914-1918 vont peu à peu disparaître.

Les années 1940-1944 ont également fait l'objet d'hommages toponymiques célébrés dans le but de légitimer et d'enraciner le régime dans l'esprit des français. Les noms de rues adoptés sous le régime de Vichy sont peu nombreux ; ils ont été en majeure partie débaptisés en 1945. On peut néanmoins citer le toponyme du maréchal Pétain présent à Grasse jusqu'à la Libération.⁶

L'annonce de la capitulation allemande le 8 mai 1945 contribua en France à l'exacerbation du patriotisme et à faire naître une ferveur mémorielle. L'Etat donna donc un sens officiel à ce culte de la mémoire en organisant des hommages, de grande ampleur, dédiés à des événements clés de la seconde guerre mondiale mais également à des chefs militaires et des régiments s'étant distingués au cours des combats. De nombreuses commémorations ont été célébrées en l'honneur des grands maréchaux français et du général de Gaulle. Six sites lapidaires et bon nombre de toponymes, sans compter les hommages locaux, magnifient la mémoire des hauts dignitaires militaires à savoir les maréchaux Leclerc, De Lattre de Tassigny, Juin et Koenig, dans le département des Alpes-Maritimes. Les municipalités ont surtout honoré ces hommes au cours des années suivant leur mort. Dès les années 1944-1945, un hommage particulier a été rendu aux nations alliées qui ont contribué par leur soutien financier, humain et matériel à libérer le territoire français et qui œuvrent encore maintenant au maintien de la paix.

La mémoire de la Seconde guerre mondiale reste vivace, cinquante ans après, malgré de nouveaux conflits, les commémorations et les appositions de plaques continuent régulièrement.

D'autres drames nationaux ne peuvent être oubliés comme les guerres de décolonisation et les conflits isolés dans le monde auxquels participent activement les militaires français. Il semble que ce passé trop récent soit encore mal intégré et assimilé. La reconnaissance nationale s'est faite tardivement en partie grâce au travail des associations d'Anciens Combattants désireux de perpétuer le souvenir de ces guerres.

A l'exception de la période de 1815 à 1914, très peu représentée, l'étude des hommages lapidaires et toponymiques reflète incontestablement la politique de mémoire menée par les divers gouvernements au lendemain des conflits. Un lien existe entre l'érection d'une stèle, l'apposition d'une plaque nominative et la démarche mémorielle de l'Etat lorsque l'hommage est à caractère national. Toutefois, les hommages peuvent aussi relever d'initiatives locales, distinctes des directives de l'Etat, lorsqu'il s'agit de célébrer, à plus petite échelle, un homme, un régiment, un fait, liés à une communauté et à son histoire. La mémoire locale s'affirme ainsi au travers des rues et de la pierre.

La position frontalière du département a contribué à l'installation de garnisons pour protéger la région. Qui plus est, le département a été le théâtre d'opérations militaires au cours de la Seconde Guerre Mondiale. La présence militaire fait ainsi partie de la mémoire des azuréens et reste indissociable du patrimoine historique et culturel de la région. Ces facteurs ont fait naître une mémoire collective rassemblant des hommes autour d'événements marquants et honorés par de nombreux sites lapidaires. Parallèlement aux lieux de mémoire lapidaires, la mémoire locale s'exprime à travers la toponymie urbaine ; laquelle contribue à véhiculer et maintenir une continuité dans l'histoire locale des communes. Ces hommages revêtent une dimension double ; non seulement ils louent la mémoire et l'héroïsme de personnalités, de régiments locaux mais en plus ils honorent toute une communauté sur laquelle rejaillit le prestige de ces hommes.

⁶ Panicacci Jean-Louis, *Les lieux de mémoire de la deuxième guerre mondiale dans les Alpes Maritimes*, Nice, Editions Serre, 1997.

La période de 1815 à 1870 est pour ainsi dire inexistante dans les hommages lapidaires ; seuls trois cas ont été relevés pour l'ensemble du département à savoir la statue du général Masséna, la statue de Garibaldi et la colonne de la place nationale à Antibes. Les années 1870 et la période de colonisation sont peu représentées par des sites lapidaires. En revanche, l'implication des militaires de la région pour cette période a fait l'objet de quelques nominations telles que les batailles d'Autun et de Dijon à Nice, le lieutenant Bosano à Menton et le commandant Lamy au Cannet et à Mougins.

Au contraire des guerres précédentes, la Première Guerre Mondiale a fait l'objet de nombreux hommages locaux. Toutes les couches de la population ont été touchées, des grandes villes aux plus petits hameaux. Associations et conseils municipaux ont tenu à célébrer le courage et la ténacité des régiments et des bataillons, notamment les Bataillons de Chasseurs Alpins, stationnés dans le département et composés de natifs de la région. Ainsi trouve-t-on fréquemment les toponymes du quinzième corps, du général Estienne, des diables bleus.

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, une profusion d'œuvres lapidaires a été élevée à l'inverse de la guerre de 1914-1918. La dispersion des lieux de mémoire lapidaires est également un phénomène nouveau. La présence de nombreux lieux de combats explique sans doute cet éparpillement. La Première Guerre Mondiale s'est en effet concentrée sur le front du Nord-est tandis que lors de la guerre de 1939-1945, tout le territoire français était occupé. Les troupes alliées ont été amenées à opérer dans tout le pays pour le libérer région par région.

La brève campagne contre l'Italie est évoquée dans huit communes dans lesquelles les opérations militaires se sont déroulées. Il est intéressant de souligner que le prestige de l'Armée des Alpes, seule invaincue au cours des combats de 1940 n'est que peu représenté et souligné en dépit de son action. Cette faible représentation s'explique par les faibles pertes qu'elle a subi.

La mémoire des régiments et des hommes présents au cours de la Bataille des Alpes et lors des combats liés à la Libération du département des Alpes-Maritimes est évoquée au travers de sites lapidaires, érigés sur l'initiative des autorités locales et des associations d'Anciens Combattants. Plusieurs communes ont également honoré la mémoire d'hommes et de régiments français et alliés qui ont contribué à la libération du territoire azuréen au péril de leur vie par la toponymie. Citons les toponymes de l'Armée des Alpes, de la première Division française libre, de la First Special Service Force, du général Delfino et du général Legentilhomme. En dehors des références concernant les régiments ayant participé à la libération du département, les combats de 1944-1945 sont très peu évoqués dans la toponymie urbaine.

La naissance d'une nouvelle mémoire collective est aussi perceptible dans les hommages rendus pour les guerres de décolonisation et les expéditions menées en territoires étrangers. Plusieurs communes ont tenu à honorer la mémoire d'autochtones morts dans l'exercice de leur fonction de pacification tels que le lieutenant-colonel Jeanpierre et les gendarmes d'Ouvéa.

Le département des Alpes-Maritimes est particulièrement imprégné de la tradition militaire. La profusion de sites lapidaires et toponymiques l'atteste. Il n'y a pas une commune qui n'évoque le souvenir d'un homme, d'un régiment qui se soit distingué au cours d'opérations militaires. Les lieux de mémoire commémoratifs locaux, qu'ils soient lapidaire ou toponymique, assurent donc la permanence de l'histoire locale et témoignent de l'héritage des siècles passés et du particularisme de chaque village. Ils entretiennent une identité collective à travers laquelle s'affirme une mémoire de groupe façonnée par des souvenirs, des événements et des attaches que tous partagent. Au-delà de la personne honorée, c'est une communauté toute entière qui se reconnaît en elle et se trouve gratifiée. Les lieux de

mémoire commémoratifs constituent donc des vecteurs de cohésion sociale autour d'une culture commune.

L'hommage commémoratif est non seulement l'œuvre des municipalités mais aussi celle des associations d'anciens combattants. Celles-ci participent au culte du souvenir en honorant la mémoire des hommes qui se sont sacrifiés pour leur engagement et la Patrie et en commémorant les combats qui les ont unis. Il est important à présent de mesurer le poids des associations dans le culte de la mémoire.

Une quarantaine d'associations couvre le champ chronologique du sujet, même si la période de 1815 à 1918 n'est pas représentée. La majeure partie des associations, amicales et fédérations sont donc essentiellement liées au second conflit mondial et aux guerres de décolonisation.

Authentiques gardiennes de la mémoire, les associations d'anciens combattants constituent des lieux de mémoire militaires commémoratifs. Outre leur participation à la sauvegarde du patrimoine morale et des intérêts matériels des anciens combattants, elles contribuent à l'entretien du culte de la mémoire par des appositions de plaques, des commémorations et des inaugurations de rues et de monuments. Qui plus est, elles collaborent à la mise en place de la politique mémorielle de l'Etat. Les associations d'anciens combattants sont épaulées dans leur travail de maintien d'une mémoire collective et de transmission des événements liés à l'histoire du pays par des associations à vocation culturelle.

Certaines associations ont des objectifs plus culturels. Le département des Alpes-Maritimes en compte quatre qui se sont axées vers la restauration et l'aménagement d'ouvrages. Il s'agit de l'association des Amis du Secteur Fortifié des Alpes-Maritimes (A.D.A.S.F.A.M), de l'association Edelweiss, de l'association Aéronautique de Recherche, Localisation et Identification de Crashes (Aéro-Re-L.I.C) et de l'association AMIC.O.R.F.

Le culte de la mémoire est entretenu non seulement par les hommages lapidaires et toponymiques mais aussi par le travail des associations d'anciens combattants et des associations culturelles. Or en dehors des sites lapidaires et toponymiques, le souvenir de l'activité militaire est conservé en de maintes lieux. Ce constat nous amène par conséquent à présenter ces différents lieux de mémoire et à étudier leur évolution et leur intégration au sein de la société.

• L'évolution des lieux de mémoire et leur intégration dans la société

La présence militaire fait partie, sûrement inconsciemment, de la mémoire des Niçois. Elle reste indissociable du patrimoine historique et culturel de la région ; un patrimoine, aujourd'hui, immense et difficile à conserver et à intégrer. La place occupée par l'Armée pendant plus d'un demi-siècle a laissé des traces dans le département marquant le paysage, animant sa population, dynamisant son économie, inspirant ses artistes. Stationnées dans des casernes sur l'ensemble du département, les compagnies ont laissé des traces. D'empreintes militaires, elles sont devenues des lieux de mémoire militaires à la fois épigraphique, artistique et pédagogique.

Les casernes se sont vidées, les forts sont devenus des musées, les soldats sont partis.⁸ Qui aurait cru qu'en une génération le souvenir de la présence des militaires s'estompe si rapidement ? Et pourtant, dès 1889-1890, l'armée a occupé une place prépondérante dans le département des Alpes-Maritimes. L'installation des garnisons dans le département a coïncidé

⁸ Michel Bottin, L'armée dans les Alpes-Maritimes à la Belle-Epoque, *Nice Historique*, octobre-décembre 1988, n°4.

avec la mise en place du système de fortifications Séré de Rivières le long de la frontière franco-italienne.

L'accroissement des effectifs débuta en 1877 avec l'arrivée du 24e bataillon de Chasseurs à pied à Villefranche-sur-Mer. L'adoption de la loi du 24 décembre 1888 acheva le processus de consolidation des défenses en spécialisant douze bataillons de chasseurs à pied en bataillon de montagne. Les bataillons de Chasseurs Alpains étaient nés. Le département des Alpes-Maritimes reçut cinq bataillons : le 23e bataillon de chasseurs à Nice puis à Grasse dès 1890, le 7e à Nice puis à Antibes à partir de 1896, le 24e à Villefranche-sur-Mer, le 27e à Menton, le 6e à Nice. La présence des troupes, dans les villes du littoral et les villages de l'arrière pays, a contribué à des retombées économiques importantes. L'armée était étroitement unie au pays. Elle participait aux festivités locales, construisait des routes, des casernes et faisait vivre le commerce local.

Aujourd'hui qu'en est-il ? Les soldats sont partis, le dernier bataillon de chasseurs alpins, le 22e, a été dissout en 1976 ; depuis quelques années, les troupes alpines se sont regroupées à Albertville. Les casernes, vidées de leur âme, sont restées.

Depuis 1946, les immeubles militaires ont été mis à la disposition du secteur civil et ont donc fait l'objet de rachat pour la majeure partie. La majeure partie des sites a aujourd'hui été reconvertie ; certains sont restés dans le domaine militaire comme les casernes Auvare, Filley, Gazan, Kellermann et Gardanne, d'autres ont été rachetés par les municipalités par souci d'utilité et pour l'aménagement d'équipements scolaires et de logements nécessaires au développement de la commune telles les casernes Saint-Jean d'Angély, Rochambeau, Salel. Néanmoins, en dépit de cette apparente conservation du patrimoine, l'oubli et le désintérêt se sont installés. Au-delà des souvenirs du vétéran du village et du travail des associations d'anciens combattants, seules les plaques apposées sur les façades et les stèles élevées dans les cours rappellent aux passants et aux occupants l'existence de ces casernes. Pourtant l'âme des militaires subsiste tant au détour d'une piste que sur les murs des bâtisses.

L'occupation militaire qui régnait dans le haut pays tant du côté de la frontière italienne que sur les hauteurs du département des Alpes-Maritimes n'est plus. Mais son souvenir a perduré au travers des marques laissées par le passage des compagnies et des régiments dans le paysage.

Pendant plus d'un demi-siècle, l'arrière-pays niçois a vécu au rythme des manœuvres et des aménagements liés au dispositif de défense déployé le long de la frontière. Au cours des marches et des manœuvres alpines, des travaux de création et d'entretien des pistes étaient programmés. Certains chasseurs ou soldats ont mis à profit leur temps de repos pour graver dans la pierre des traces de leur passage afin de témoigner de leur contribution à l'aménagement du pays et de leur fierté d'appartenir à une troupe d'élites.

Ainsi de nombreuses inscriptions jalonnent les pistes militaires, notamment celles dominant Sospel et Castillon. Certaines inscriptions commémorent l'action commune de deux compagnies et le travail du Génie, spécialisé dans l'art de la construction d'ouvrages, de routes, de ponts et l'aménagement de sources. Le camp des Granges de la Brasque est sans aucun doute le site le plus représentatif de la présence des alpins dans l'arrière-pays pendant la première moitié du XXe siècle. A l'entrée du camp non loin des casernements, de spectaculaires stèles ont été érigées. Les troupes, en manœuvre dans la forêt du Tournaiet, ont sculpté les insignes de leur unité. On découvre notamment les insignes de la 8e compagnie du Génie, du 137e BAF et du 94e RAM. Le temps et la végétation ont altéré les gravures, mais les années 1906, 1909, 1932, 1938, 1939 peuvent encore se deviner.

La profusion de ces inscriptions témoignent de l'intense activité militaire qui régnait dans les montagnes du département jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale ; une activité

également représentée dans la vallée de la Roya, alors occupée par les gardes frontières italiens.

Ces gravures représentent les insignes des Bataillons Alpains italiens cantonnés dans la région de Tende avant qu'elle ne soit rattachée à la France en 1947. Recrutés dans les montagnes, les « Alpini » étaient spécialisés dans les manœuvres en montagne. Une compagnie tint garnison à Tende ; cette courte occupation a toutefois laissé des empreintes dans le paysage, notamment sur le site de Fontanalbe.

La présence des soldats s'exprime non seulement à travers l'épigraphie mais aussi par la peinture ; elle est très souvent soulignée dans les forts et les casernes qui accueillirent les différents corps d'armée au cours des manœuvres et des combats de 1940. Sans doute faut-il y voir une volonté de la part des auteurs de ces œuvres une volonté de cristalliser leur existence quotidienne et leur fierté.

De nombreuses fresques ont été peintes tant dans les ouvrages Séré de Rivières que dans les ouvrages Maginot par les militaires. Les fresques de l'ouvrage du Mont-Chauve d'Aspremont, de la batterie de Saint-Jean Cap-Ferrat, du camp des Fourches, de la chapelle de Peira Cava sont encore existantes. Elles témoignent de leur histoire, de leur passage, de leur fierté d'appartenir à un corps d'élite chargé de protéger les frontières du département.

Au-delà des témoignages laissés par les ouvrages, les inscriptions et les peintures murales, le passé militaire du département des Alpes-Maritimes est entretenu et rappelé à travers les lieux de mémoire artistique et pédagogique.

Les lieux de mémoire artistique et pédagogique

Les lieux de mémoire artistique et pédagogique dégagent un intérêt commun : transmettre un enseignement. Or l'art pictural des aquarellistes du XIX^e siècle tel que Pierre Comba et Gustave-Adolphe Mossa, en est le parfait exemple.⁹ Non seulement il loue la beauté des paysages du département mais en plus il célèbre la valeur des militaires pour le service de l'Etat. Les lieux de mémoire pédagogiques, ont, quant à eux, un objectif plus formateur à savoir entretenir le souvenir des événements passés et sensibiliser au devoir de mémoire.

Les œuvres des aquarellistes sont l'illustration du lien étroit qui unissait les militaires au paysage azuréen, deux éléments indissociables pour ces artistes marqués et fascinés par l'importante ferveur militaire et l'attachement de la population à ces hommes.

Leurs aquarelles constituent des lieux de mémoire artistiques rendant hommages aux soldats et à leur épopée dans l'arrière-pays à travers la peinture. Pierre Comba était non seulement un peintre militaire, un paysagiste mais surtout un peintre d'histoire.¹⁰ Il était le seul représentant de l'école républicaine associant l'histoire à l'armée afin d'exalter les valeurs patriotiques de la République et la grandeur de la France.

Source d'inspiration, les militaires l'ont été puisqu'ils ont contribué par leur présence à la formation de lieux de mémoire artistiques. Aujourd'hui, l'image des militaires se perpétue à travers les œuvres des aquarellistes notamment par les expositions picturales. Citons l'exposition des œuvres de Mossa qui s'est déroulée à la galerie des Ponchettes de novembre 2001 à février 2002 et l'exposition d'Art Moderne ayant pour thème : « Diables bleus et peintres niçois : l'Armée des Alpes au musée Masséna » réalisée du 10 au 29 septembre 2002.

En dehors des lieux de mémoire artistiques, le souvenir de l'intense activité militaire persiste à travers les lieux de mémoire pédagogiques. Ils assurent, sous diverses formes, la transmission entre les générations du souvenir de l'histoire combattante de la France et plus particulièrement du département des Alpes-Maritimes.

⁹ Poitron Jean Paul, " Gustave-Adolphe Mossa, imagier de la Grande guerre ", *Nice Historique*, N°4, octobre 1988.

¹⁰ *Nice historique, Le pays de Nice et ses peintres au XIX^e siècle*, Nice, Editions Academia Nissarda, 2001 .

Les outils pédagogiques sont multiples. Ils ont pour objectifs d'assurer une continuité avec l'activité mémorielle des associations et de sensibiliser le public au devoir de mémoire. Les sites muséographiques tiennent un rôle majeur dans cette démarche. Cinq sites muséographiques couvrent le champ d'étude de ce sujet : le musée militaire de Villeneuve-Loubet, le musée des Chasseurs Alpains, le fort de Sainte-Agnès, le fort Saint-Roch et le fort du Barbonnet à Sospel aménagés dans les ouvrages fortifiés du département. Ils constituent un nouvel outil pédagogique permettant de transmettre le souvenir et les faits militaires qui ont contribué à la dignité et à la fierté des combattants du département et plus particulièrement de l'Armée des Alpes

Le développement d'outils pédagogiques, liés au souvenir de la présence militaire dans le département des Alpes-Maritimes, contribue actuellement à entretenir et maintenir une mémoire locale au sein de la nouvelle génération. Au-delà des sites muséographiques, les lieux de mémoire pédagogiques revêtent plusieurs aspects. Chargée d'une composante pédagogique, la politique de mémoire de l'Etat consiste aujourd'hui à faciliter la recherche par l'ouverture des archives, à produire des vecteurs d'instructions sous formes de publications, d'expositions et à promouvoir des projets éducatifs. Mémoire par excellence du département et de son histoire militaire, les archives départementales, implantées à Nice, constituent un atout majeur dans la transmission de la mémoire. Elles sont à l'origine de publications et d'expositions itinérantes. La mémoire combattante est aussi valorisée par les travaux réalisés par la Commission départementale de l'information historique pour la paix (CDIHP) sous formes de brochures et d'expositions. La sauvegarde du patrimoine morale passe aussi par la sensibilisation directe des élèves ; c'est ce à quoi l'association Rhin et Danube s'emploie par l'organisation d'un concours d'histoire s'adressant aux élèves de collèges et lycées. Enfin beaucoup d'ouvrages portant sur notre champ d'investigation ont été publiés par les associations, par des scientifiques, des passionnés et des érudits.

L'intégration des lieux de mémoire militaires dans la société est indéniable. Elle se traduit à la fois par des démarches individuelles, collectives mais aussi de façon spontanée. C'est le cas notamment des gravures et des fresques militaires qui se sont intégrées dans le paysage naturellement sans intention au préalable. Les lieux de mémoire artistiques que sont les aquarelles de Comba et de Mossa ont également pénétré la société notamment par les journaux locaux à la fin du XIXe et au XXe siècles et par les expositions occasionnelles, même si elles ne reflètent pas l'immense œuvre de ces peintres. L'aménagement de musées au sein des anciens ouvrages fortifiés, la publication d'ouvrages et l'organisation de concours d'histoire et d'expositions picturales et culturelles constituent en outre des indices de pénétration. Ils relèvent de la volonté des associations, des municipalités et des passionnés. Soulignons que les casernes, quant à elles, ont fait l'objet de rachat et de reconversion à des fins utilitaires. Leur intégration et leur évolution dans la société se sont ainsi traduites par la création de logements, l'installation d'école municipale ou la mise à disposition des locaux pour les services administratifs des communes.

Toutefois ce constat est à nuancer. Faut-il rappeler que des casernes et des ouvrages, rachetés ou appartenant encore à l'armée, sont toujours laissés à l'abandon ? En outre, le terme d'intégration n'est pas approprié en ce qui concerne la caserne Saint-Jean d'Angély puisqu'elle a été, en partie, détruite afin d'aménager un pôle universitaire. La conservation des gravures militaires est également remise en cause ; elles font l'objet de vandalisme et de dégradations permanentes causées par les travaux d'agrandissement et de sécurisation des pistes stratégiques.

Les lieux de mémoire militaires possèdent une large variété de classification. Ils peuvent être à la fois monumentaux, commémoratifs, lapidaires, toponymiques, artistiques et pédagogiques. Cette étude a permis de mettre en avant les liens entre la mémoire et les lieux de mémoire et entre l'identité locale et la mémoire. Les lieux de mémoire témoignent d'une

identité collective née d'un héritage politique, culturel et social. Toutefois, ils ne sont que la représentation d'une mémoire partielle et ne peuvent donc être considérés comme l'expression de toute une collectivité. On peut distinguer deux types de mémoire, la mémoire transmise par les acteurs et les témoins : mémoires de groupe, mémoires locales souvent fragmentaires et la mémoire nationale, expression patriotique d'une mémoire officielle et collective. Toutes deux ont généré des hommages à la fois au rang national et au rang local. Par ailleurs la politisation de certaines commémorations est à souligner puisqu'elle détourne le sens premier des hommages à son profit. La mémoire officielle, expression des orientations politiques qui s'exprime au fil des commémorations, peut être ainsi suspecte de vouloir être récupératrice. A l'inverse, face aux événements, elle peut s'effacer ; les guerres de décolonisation et plus particulièrement la guerre d'Algérie en témoignent.

**LES LIEUX DE MEMOIRE
MILITAIRES DANS LES
ALPES-MARITIMES
DE 1815 A NOS JOURS**

Virginie PEIGNEY

Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de Jean-Louis
Panicacci